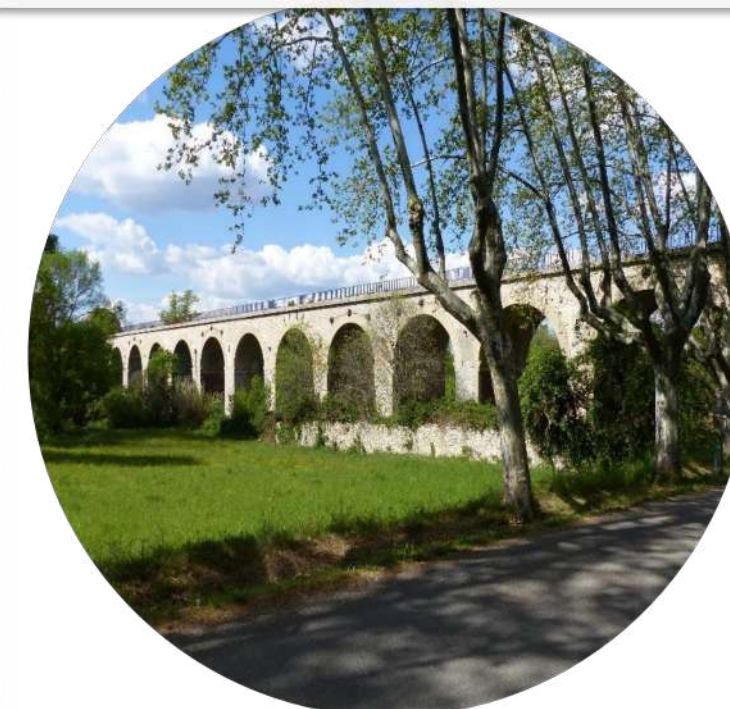




Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas :
chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, inondation par
débordement des cours d'eau, ruissellement et érosion des berges



Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

SARL Alpécité
Avenue de la Chapelle
95 200 EMBRUN
Tél : 04 62 45 61 80
contact@alpecite.fr
www.alpecite.fr

0 250 500 m



Légende

Prescriptions du règlement

Risque d'érosion des berges

Réseau hydrographique (retrait de 10.00 m appliqué à partir du haut des berges)

Informations du règlement

Aléa chutes de blocs

Faible

Moyen

Fort

Zone de départ

Aléa ruissellement (EXZeco)

Zone de ruissellement indifférencié

Retrait gonflements des argiles

Moyen

Fort

Risque d'inondation par débordement des cours d'eau

Zonage du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Informations complémentaires

Bât agricole

Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)

Bâtiment (PCI Express 09-2025)

Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)

